

ARRETE PORTANT PERMISSION DE VOIRIE

Objet : Circulation par alternat VC n°8 Les Bois

Le Maire de la Commune de Le PALLET,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, signalisation temporaire approuvée par l'arrêté du 6 novembre 1992 complétée par l'arrêté du 31 juillet 2002,

Vu la demande d'arrêté de circulation en date du 21 avril 2026 de la société OMEXOM, pour ENEDIS, domiciliée 2 allée Théodore Monod 64210 BIDART, pour effectuer un raccordement électrique sous coupure, au lieu-dit Les Bois à Le Pallet (44330),

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire les mesures utiles dans l'intérêt de la sécurité et de la commodité du passage sur les voies publiques quelles qu'elles soient, et quelle qu'en soit la nature, à l'intérieur de l'agglomération et en dehors de cette agglomération.

ARRETE

ARTICLE 1 : La société OMEXOM est autorisée à occuper le domaine public **du Lundi 27 avril 2026**, afin d'effectuer le raccordement électrique à l'intersection de la VC n°8 Les Bois et de la VC n°19 La Haie Pallet.

**La circulation des véhicules sera réglementée par panneaux B15 et C18
Le stationnement et l'accès aux piétons seront interdits au droit du chantier.**

ARTICLE 2 : Les dispositions du présent arrêté seront portées à la connaissance des usagers de la route au moyen de signaux réglementaires définis par l'Instruction Générale sur la signalisation routière.

ARTICLE 3 : La pose et la dépose de la signalisation seront à la charge et **sous la responsabilité de OMEXOM.**

ARTICLE 4 : Toute contravention au présent arrêté sera poursuivie conformément aux règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié en Mairie et affiché sur les panneaux de signalisation.

ARTICLE 6 : Madame la Directrice Générale des Services de la commune de Le Pallet, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de Vallet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Certifié exécutoire
et publié le

23 AVR. 2026

Au Pallet, le 21 avril 2026

Po/Le Maire,

L'adjoint délégué à la voirie,

